

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/006864**
n°de gestion : **2000B01057**
n°SIREN : **433 032 661 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 29/08/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SPAA société par actions simplifiée

109 avenue Gabriel Péri 38400 Saint-martin-d'heres -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

décision de l'associé unique du 29/06/2007 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

SPAA

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 109, avenue Gabriel Péri - 38400 SAINT MARTIN D'HERES
433 032 661 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE

Déposé au GREFFE le : **DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

29 AOUT 2007

A CARACTERE ORDINAIRE

Sous le N°

6864

DU 29 JUIN 2007

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

Extrait

L'an deux mille sept,
Et le vingt-neuf juin, à onze heures trente,

La soussignée :

- **La société HOLDICAR**, société par actions simplifiée au capital de 148 160 euros, dont le siège social est situé à SAINT MARTIN D'HERES (38400) – 109 avenue Gabriel Péri, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 449 294 693 RCS GRENOBLE,

Agissant en qualité d'actionnaire unique de :

- **La société SPAA**, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros dont le siège social est situé à SAINT MARTIN D'HERES (38400) – 109 avenue Gabriel Péri, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 433 032 661 RCS GRENOBLE,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux comptes,

A statué sur l'ordre du jour ci-après, conformément aux dispositions de l'article 19.4 d) des statuts :

.....

- Non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes et nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- pouvoirs pour formalités.

.....

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet FLUCHAIRE MONTOYA ET ASSOCIES et de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

- la société KPMG
33 avenue du Granier – 38240 MEYLAN,
775 726 417 RCS NANTERRE,
représentée par Monsieur Guy VALDENAIRE,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'aux décisions de l'actionnaire unique devant intervenir au cours de l'année 2013 et portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Guy VALDENAIRE, ès qualités de la société KPMG, par lettre séparée, a déclaré accepter les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire qui lui sont conférées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

SIXIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Christian ROSSILLON et de nommer en remplacement à compter de ce jour :

- Monsieur Arnaud SCREVE
domicilié 3 avenue Général Brosset – 69811 TASSIN CEDEX,
né le 22 février 1962 à ROUBAIX (59),
de nationalité française,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'aux décisions de l'actionnaire unique devant intervenir au cours de l'année 2013 et portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Arnaud SCREVE, par lettre séparée, a déclaré accepter les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant qui lui sont conférées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

SEPTIEME DECISION

L'actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe GOURDEL

